



ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

MAIRIE DE PIERRY (Marne)

51530 PIERRY

Tél. 03 26 54 03 15

Fax : 03 26 59 77 81

E-mail : maire-pierry@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 24 Avril 2017

À 19 h 00

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Date de la convocation : 18 avril 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-quatre avril, dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Eric PLASSON, Maire.

Etaient présents : M. Eric PLASSON, M. Gérard TRIBOY, M. Claude AVART, Mme Catherine DELANNOY, M. Jean-Marie BUFFET, M. Laurent DESMETTRE, Mme Francine LEBERT, M. Nicolas POTHELET, M. Richard SELEQUE, Mme Lina VOLLEREAUX.

Absents ayant donné procuration : Mme Françoise SOL à Mme Francine LEBERT, Mme Charleine PFIRSCH à Mme Catherine DELANNOY et Mme Nicole TRUSSART à M. Eric PLASSON.

Absents : Néant.

Madame Catherine DELANNOY est désignée pour remplir cette fonction.

Délib. N° 2017-04/01

Fixation des tarifs de l'Accueil des Loisirs sans Hébergement (ALSH) pour le mois de juillet 2017

- Vu le Code Général des Collectivités,
- Vu la délibération n°2015-04/08 portant création d'un ALSH durant les périodes de vacances scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour,

- **DECIDE** de fixer les tarifs de l'ALSH du mois de juillet 2017 (allant du 10 au 28 juillet), comme suit :

Semaine	Nb de jours	Plein tarif(*)	CAF	CAF quotient < 617 €
1	4	100,00 €	85,00 €	75,00 €
2	5	105,00 €	90,00 €	80,00 €
3	5	105,00 €	90,00 €	80,00 €
Forfait	14	280,00 €	230,00 €	205,00 €

(*) Le plein tarif s'applique aux familles rattachées au régime MSA, RSI ainsi qu'aux familles qui résident hors Pierry

- **DIT** que les crédits nécessaires au fonctionnement dudit accueil seront inscrits au budget primitif 2017.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Délib. N° 2017-03/02

Subvention 2017 – Budget Annexe – Création et locations de locaux professionnels

Le Conseil Municipal, après proposition du Maire, par 14 voix pour,

- **DECIDE** de fixer le montant de la subvention relative au Budget Annexe pour l'année 2017 comme suit :
 - o 15 300,00 euros

La dépense sera prévue au budget primitif 2017 article 657363.

Délib. N° 2017-04/03
Subvention A.I.M.A.A.

Le Maire soumet à l'Assemblée la convention de fourrière proposée par l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux, qui recueille au quotidien des animaux trouvés sur la voie publique.

Le coût de la participation financière est fixé à 0,35 euros par habitant, par année civile, (soit 1 210 habitants x 0,35 euros = 423,50 euros).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 13 voix pour:

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et à verser une subvention de 423,50 euros.

La dépense est prévue à l'article 6574 du budget 2017.

Délib. N° 2017-04/04
Subvention annuelle – Confrérie Saint Vincent

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 13 voix pour, à l'unanimité,

- DECIDE d'allouer une subvention annuelle de 150,00 euros à la Confrérie Saint Vincent pour l'année 2017.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget.

Délib. N° 2017-04/05
Détermination du nombre de postes d'adjoints

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-2 et L 2122-15,
- Vu la délibération n°2014-03/04 déterminant le nombre de postes d'adjoints,
- Vu le courrier de démission de Mme Nathalie JARZYNSKI en date du 29 mars 2017,
- Vu l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet d'Eprenay en date du 21 avril 2017, acceptant cette démission à compter du même jour,

Monsieur le Maire invite les conseillers à se prononcer sur l'opportunité de pourvoir ce poste ou de limiter le nombre d'adjoints au Maire à 3 au lieu de 4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention.

- DECIDE de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à 3.

Délib. N° 2017-04/06
Election des Adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2017-04/05 en date du 24 avril 2017 fixant à 3 le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant l'ordre du tableau du Conseil Municipal, il est proposé l'élection de M. TRIBOY Gérard, M. AVART Claude et Mme DELANNOY Catherine aux fonctions respectives de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints.

Considérant qu'aucune autre liste n'est présentée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 13 voix pour,

- DESIGNER
 - 1^{er} Adjoint : Monsieur TRIBOY Gérard
 - 2^{ème} Adjoint : Monsieur AVART Claude
 - 3^{ème} Adjoint : Madame DELANNOY Catherine

Délib. N° 2017-04/07
Indemnités de fonction des Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29, L. 2123-20 et suivants relatifs aux indemnités de fonction des élus,

Vu la délibération n° 2017-04/05 en date du 24 avril 2017 fixant à 3 le nombre d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2017-04/06 en date du 24 avril 2017 relative à l'élection des adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence

à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,

Considérant la possibilité d'indemniser certains conseillers municipaux,

Considérant que seuls les adjoints munis de délégation se verront attribuer une indemnité de fonction,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE à l'unanimité par 13 voix pour, de fixer les indemnités de fonctions des adjoints selon les pourcentages suivants au regard du plafond autorisé suivant la catégorie de population de la Commune, à savoir 16,5 % de l'indice brut terminal de la grille de la fonction publique, articles 2123-23 et 2123-24 du CGCT :
 - 1^{er} adjoint : Monsieur TRIBOY Gérard, 100 %
 - 2^{ème} adjoint : Monsieur AVART Claude, 80 %
 - 3^{ème} adjoint : Madame DELANNOY Catherine, 80 %
- MAINTIENT l'indemnité du conseiller municipal délégué, à M. BUFFET Jean-Marie au taux de 100 %
- DECIDE :
 - de procéder automatiquement à leur revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
 - d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

Délib. N° 2017-04/08

Adhésion à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine Mondial

Le Maire,

- **PRESENTE** la correspondance adressée par la Mission Coteaux, Maisons et caves de Champagne – Patrimoine Mondial par laquelle Monsieur le Président Pierre-Emmanuel TAITTINGER sollicite l'adhésion de notre Commune moyennant une participation financière de 0,50 euros par habitant afin de poursuivre ses activités de valorisation du patrimoine et de gestion de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial.
- **DEMANDE** au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour :

- **AUTORISE** le versement d'une participation de 0,50 euros par habitant, soit une dépense totale de 605,00 euros (1210 habitants x 0,50 euros) pour l'année 2017.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget en cours.

Délib. N° 2017-04/09

Construction de locaux sociaux et garages des services techniques – Marché public de travaux Lot n°1 – VRD procédure marché négocié

- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu l'article R 131-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le vote du budget primitif 2017 adopté par délibération n°2017-03/04,
- Vu la délibération n°2017-03/09 du 28 mars 2017 relative au choix des entreprises (lots n° 2 à 8) et au lot n°1 (VRD) déclaré infructueux dont il est demandé à Monsieur le Maire d'engager une procédure de marché négocié.

Monsieur le Maire :

- Fait part que suite au lancement d'une nouvelle procédure de marché négocié et aux consultations effectuées pour le lot n°1 – VRD, seule une offre a été remise en date du 10 avril 2017, une autre a répondu ne pas être en mesure de réaliser ces travaux pour le moment.

Sur la proposition de la SAS POTHELET pour un montant de 35 082,30 € HT soit 42 098,76 € TTC.

Monsieur Nicolas POTHELET ne participe pas aux débats ni au vote.

- Demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché du lot n°1 – VRD et à le notifier à l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour:

- DECIDE d'approuver la proposition de Monsieur le Maire.
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux en procédure négociée et tous les documents y rattachant et à le notifier à l'entreprise ci-dessus désignée au prix de 35 082,30 € HT, soit 42 098,76 € TTC.
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2017 article 21318 opération 100011.

Délib. N° 2017-04/10

Subvention exceptionnelle Association « Familles Rurales »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 13 voix pour,

- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « Familles Rurales de Pierry », soit un montant de 8 500,00 € TTC.

La dépense sera prévue au budget primitif 2017 article 6574.

Délib. N° 2017-04/11

Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 13 voix pour,

- **DECIDE** de procéder à l'ouverture de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2017, à savoir :

DM n°1-2017 FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Comptes	Intitulés	Montant	Comptes	Intitulés	Montants
6531	Indemnités	555,00	7411	Dotation forfaitaire	268 636,00
6574	Subv. associations	9 500,00	74121	Dotation solidarité rur,	1 419,00
Chapitre 65		10 055,00	Chapitre 74		270 055,00
0,23	Vrt à la section d'invest	260 000,00			
Chapitre 0,23		260 000,00			
TOTAL		270 055,00	TOTAL		270 055,00

DM n°1-2017 INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Comptes	Intitulés	Montant	Comptes	Intitulés	Montants
2188 op, 10002	Autres immo,	10 000,00			
Opération 10002, matériel de voirie		10 000,00			
21318 op, 100011	Autres bâtiments	50 000,00			
Opération 100011, locaux techniques		50 000,00			
204412 op, 100013	Subv, d'équipt	-120 000,00			
2041582 op, 100013	Subv, d'équipt	-30 000,00			
Opération 100013, travaux effact + LED		-150 000,00			
			0,21	Virement de la section d'ex,	260 000,00
			Chapitre 0.21		260 000,00
20422 op, ONA	Subv, d'équipt	120 000,00			
2041582 op, ONA	Subv, d'équipt	30 000,00			
2313 op, ONA	Travaux en cours	50 000,00			
2315, op, ONA	Travaux en cours	150 000,00			
Opération ONA		350 000,00			
TOTAL		260 000,00	TOTAL		260 000,00

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Pierry, le 18 Mai 2017

Le Maire,
Eric PLASSON

